



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

EREA

Question écrite n° 46086

Texte de la question

Mme Nathalie Nieson attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des établissements régionaux d'enseignement adapté qui accueillent très souvent des élèves en rupture scolaire et sociale. Ces élèves ont bénéficié jusqu'à présent d'un suivi éducatif permanent par des enseignants confirmés qui assurent outre un enseignement traditionnel, des missions de suivi des devoirs, d'encadrement de diverses activités, sans oublier les présences en internat et réfectoire permettant ainsi de tisser un lien social pour chaque instant de leur vie en société. Cet investissement a un coût et la tentation est grande de faire des économies budgétaires. Petit à petit les postes d'enseignants éducateurs sont remplacés par des assistants d'éducation aux motivations différentes. La poursuite des projets éducatifs qui font bien souvent la particularité et le gage de différence entre les établissements en France est remise en cause. Avec un tel fonctionnement ces enseignants doutent des résultats de ces ados tant sur le plan scolaire que sur le plan extra-scolaire. Aussi elle lui demande de connaître les dispositions que l'État entend prendre pour maintenir l'expérience et le savoir-faire des enseignants éducateurs dans les établissements régionaux d'enseignement adaptés.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Nieson](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46086

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13075

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)